



mise aux normes plomb et electrecite

Par **gregoryperrier**, le **17/10/2011 à 18:03**

Bonjour,

suite a l'achat en indivision d'un appartement déjà occuper par un locataire,
la deuxième personne veux vendre sa part.

Après un diagnostique effectuer avant la vente il ressort qu'il y a du plomb et une mise aux
normes électrique a faire.

Chose qui n avais pas était évoquer lors du précédent achat.

Au moment de l'achat initial en indivision l'ancien propriétaire et le notaire n'était il pas tenu de
nous informer et le propriétaire de faire les travaux.

Par avance merci.

salutations*;